

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :
43
EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 02 juin 2022
Convocation faite
Le 19 mai 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 25 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mercredi vingt-cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), M. Eric GUERINY, M^{me} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Sébastien PAULET (pouvoir M. Hervé FRANCOTTE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jean GUION), Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angélique COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-05-102 Acquisition de parcelles sises Route de Philippaville à GIVET à l'indivision GALLOY (annexe)

Vu la demande faite par la Communauté aux membres de l'indivision GALLOY pour devenir propriétaire des parcelles AZ 56,57,58,59,62,63 et 64, situées entre Charlemont et l'ancienne ferme JUSNOT,

Considérant la surface des parcelles concernées, d'une contenance totale de 13 890 m²,

Considérant l'accord trouvé avec les Consorts GALLOY, au prix de 10 000 € HT, soit 0,72 €/m²,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'acquérir les parcelles AZ 56, 57, 58, 59, 62, 63 et 64 à GIVET, d'une surface de 13 890 m², pour un montant de 10 000 € HT, frais en sus, TVA en plus le cas échéant,

* **donne délégation** au Président pour signer les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.

